



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Simple question

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 20-QUE-088

Déposé le : 09.06.20

Scanné le : _____

Art. 113 et 114 LGC La simple question consiste en une demande écrite de renseignement sur un objet déterminé du Gouvernement, de son administration ou sur des sujets d'actualité. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE. La simple question et la réponse du CE sont envoyées aux députés, mais ne sont pas portées à l'ordre du jour des séances du GC (pas de débat).

Délai de réponse dès le renvoi au CE : un mois.

Titre de la simple question

Pourquoi continuer à brûler de l'eau dans nos UIOM ?

Texte déposé

Les études menées lors des PNR 70 et 71 montrent que l'incinération des déchets implique une grande perte d'énergie. Les chercheurs ont pu déterminer que nos déchets urbains recèlent une quantité d'énergie importante de 64 PJ, ce qui équivaut à plus de 1,5 millions de tonnes de pétrole. De ces 64 PJ, 37 finissent en incinération et seuls 10 PJ sont récupérés sous forme de chaleur et 6,3 PJ sous forme d'électricité. Cette mauvaise efficacité énergétique est en particulier due à la présence de trop nombreux biodéchets dans les déchets ménagers.

Dans la réponse à l'interpellation 20.3122, le Conseil fédéral rappelle qu'en vertu de l'art. 13, al. 1 de l'ordonnance sur les déchets (OLED ; RS 814.600), les cantons doivent veiller à ce que les déchets verts soient collectés séparément et fassent l'objet d'une valorisation matière.

Le plan cantonal des déchets, par sa mesure DU.4, a pour objectif de « Collecter et traiter séparément les déchets organiques encore contenus dans les ordures ménagères et les déchets agroalimentaires (Traité en 2014 : 165'000 tonnes ; potentiel 2030 estimé : 220'000 tonnes) ».

Nous avons l'honneur de poser la question suivante au Conseil d'Etat : Où en est la mise en œuvre de cette mesure et comment est mené et publié le suivi de l'évolution de cet indicateur de traitement des biodéchets ?

Commentaire(s)

Nom et prénom de l'auteur :

Cloé Pointet

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch